

AR Prefecture

063-216303099-20221217-2022_59-DE
Reçu le 20/12/2022

République Française - Département du Puy-de-Dôme

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**



**COMMUNE DE
SAILLANT**

L'an deux mille vingt-deux, le samedi 17 Décembre à 9 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAILLANT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de Michel ROCHE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents (9) : Michel ROCHE, Danièle HORTALA, Yohann CARRET, Frédéric CHAZELLE, Sandrine HAUTEVILLE, Yvan CARRET, Thibault CALMARD, Gérard ROURE, Mireille CARRET

Absent (1) : Guy CHAZOT

Procuration (1) : Guy CHAZOT a donné procuration à Michel ROCHE

Nombre de votants : 10

Secrétaire de séance : Yohann CARRET

Date de la convocation : 09/12/2022

7 ► CHOIX MAITRISE D'ŒUVRE – TRAVAUX REFECTION STATION DE MERLONNE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la proposition technique et financière de la Société Etudes et Conseils en Assainissement et Eau (SECAE) dont le siège se situe : 3 Rue Yves Lamourdedieu – 63500 ISSOIRE concernant la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la station de Merlonne.

Le coût des honoraires pour cette mission s'élève à 4 900,00 € HT.

Il s'agit du même cabinet d'études que celui qui a réalisé l'étude diagnostique des systèmes d'assainissement collectifs communaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

↳ **de confier** la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection de la station d'épuration de Merlonne au cabinet SECAE

↳ **autorise** Monsieur le Maire à signer la proposition technique et financière relative à la maîtrise d'œuvre pour la réfection de la station d'épuration de Merlonne d'un montant de 4 900,00 € HT.

*Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,*

Le Maire,
Michel ROCHE

